

**LISTE DES DEPUTES CONSERVATEURS QUI APRES AVOIR VOTE
CONTRE LE PRINCIPE DE LA CONSCRIPTION ONT EGA-
LEMENT VOTE EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT
LAURIER DEMANDANT LE REFERENDUM.**

Députés	Comtés
ACHIM, Honoré,	Labelle.
BARRETTE, Joseph-Arthur,	Berthier.
BELLEMARE, Adéard,	Maskinongé.
BOULAY, Herménégilde,	Rimouski.
DESCARRIEF, J.-A.	Jacques-Cartier.
GIRARD, Joseph,	Chicoutimi-Saguenay.
GUILBAULT, Jos.-R.-Octave,	Joliette.
PAQUET, Eugène,	L'Islet.
PATENAUDE, Hon. E.-L.,	Westmount-Saint-Henri.

(Voir Hansard, Edition révisée, Session 1917, Vol. III, pp. 3168 et 3169.)

DEUX QUESTIONS

1ère QUESTION :

Est-ce que ce n'est pas sur la deuxième lecture d'un bill qu'on en discute le principe ?

2ème QUESTION :

Est-ce que ceux qui ont voté pour le sous-amendement Barrette, demandant que la deuxième lecture du bill de la conscription ne soit faite que dans six mois, ont voté contre le principe du bill?

Les députés libéraux de la province de Québec qui ont voté contre le sous-amendement Barrette doivent répondre OUI ou NON. Une réponse catégorique ! Pas de faux-fuyant !

"L'EQUIVOQUE PRENDRA FIN"

Le 21 juin 1917, le "Devoir" publiait en page 8 et en dépêche d'Ottawa, une nouvelle intitulée: "L'EQUIVOQUE PRENDRA FIN. L'AMENDEMENT DE M. LE DEPUTE BARRETTE VA FORCER LA CHAMBRE A SE PRONONCER SANS FAUX-FUYANT POUR OU CONTRE LA CONSCRIPTION."

Dans cette dépêche, on y lit textuellement: "*Celui-ci (sir Wilfrid Laurier) ne pourrait en effet se rallier au sous-amendement Barrette sans se prononcer carrément opposé au principe de la conscription, et telle n'est pas son attitude. M. Laurier n'a pas dit qu'il s'oppose à la conscription, il a dit que tout le monde s'y conformera, si le peuple le désire.*" (Le Devoir, 21 juin 1917, page 8.)